

Abonnement gratuit à la DashPass de DoorDash – RBC Banque Royale

Pour savoir comment RBC® recueille, utilise et communique vos renseignements personnels dans le cadre du programme, veuillez consulter la section Collecte et utilisation des renseignements personnels.

DoorDash inc. (**DoorDash**) et RBC Banque Royale du Canada (**RBC**) ou (**Banque Royale**) ont le plaisir d'offrir un abonnement gratuit à la DashPass (**abonnement gratuit à la DashPass**) aux titulaires de carte RBC admissibles (**Offre**). L'offre est assujettie aux présentes conditions (**Conditions de l'offre**) ainsi qu'aux [conditions de DoorDash](#).

Critères d'admissibilité à l'offre : Pour être admissible à l'offre, vous devez soit i) être le titulaire principal d'une carte de crédit RBC admissible (voir la section « Types de cartes admissibles » ci-dessous) ou ii) être membre Avion Sélect et satisfaire aux critères suivants :

- a) **Aucun abonnement récent à la DashPass :** Vous ne devez pas avoir été abonné à la DashPass de quelque façon que ce soit (y compris, sans s'y limiter, un abonnement payant, un essai gratuit, un abonnement promotionnel ou un plan de partenariat) dans les six (6) mois précédent immédiatement l'utilisation de l'offre. Pour plus de précision :
 - i. Le critère d'admissibilité de six mois correspond à une période rétrospective fixe, et non à une période mobile.
- b. **Limite d'utilisation :** Vous pouvez vous prévaloir de l'offre pendant au plus **deux (2) périodes d'abonnement gratuit à la DashPass** au cours de votre vie par l'entremise de DashPass pour RBC, que celles-ci aient été obtenues dans le cadre d'une offre précédente, de la présente offre, d'une mise à niveau ou de toute autre promotion connexe. Une fois cette limite atteinte, la personne n'est plus admissible aux périodes d'abonnement gratuit à la DashPass supplémentaires par l'entremise de DashPass pour RBC.
- c. Pour y être admissible, vous devez être un résident du Canada au moment de l'utilisation.

Utilisation de l'offre : Tous les titulaires de carte RBC admissibles (voir la section Types de carte admissibles ci-dessous) devront suivre les étapes ci-dessous pour se prévaloir de

l'offre et profiter de la période d'abonnement gratuit à la DashPass (de 6 ou de 12 mois, selon le type de carte) :

- Ouvrez une session sur la plateforme DoorDash (application ou site Web)
- Ajoutez votre carte RBC admissible comme mode de paiement à votre portefeuille DoorDash à l'onglet « Moi »
- Suivez les instructions pour vous abonner à la DashPass en fournissant le consentement requis pour vous abonner à la DashPass, en acceptant les [conditions de DoorDash](#), puis en cliquant sur « Accepter et activer l'abonnement gratuit à la DashPass ».

Les membres Avion Sélect admissibles devront suivre les étapes suivantes pour se prévaloir de l'offre et profiter de la période d'abonnement gratuit à la DashPass de deux mois :

- Rendez-vous à la vignette de l'offre DoorDash sur le site Web Avion Récompenses et sélectionnez « Accepter et activer l'abonnement gratuit à la DashPass ». Vous serez alors automatiquement redirigé vers la plateforme DoorDash
- Suivez les instructions données sur la plateforme DoorDash pour vous abonner à la DashPass en fournissant le consentement requis pour vous abonner à la DashPass, en acceptant les [conditions de DoorDash](#), puis en cliquant sur « Accepter et activer l'abonnement gratuit à la DashPass ».

L'offre doit être utilisée à compter du 17 novembre 2025 (**date de début**) et restera disponible jusqu'à ce que DoorDash ou RBC y mette fin.

Les abonnements à la DashPass souscrits par l'intermédiaire de tiers, y compris des comptes de paiement de tiers et des portefeuilles numériques mobiles ou en ligne (comme Apple Pay et Google Pay), ne sont pas admissibles à l'offre.

Cartes RBC admissibles et exigences : Les exigences pour vous prévaloir de l'offre et la durée de la période d'abonnement gratuit à la DashPass dépendent du type de carte RBC admissible que vous détenez, les exigences pour chaque type de carte RBC admissible étant énoncées ci-dessous.

Période d'abonnement gratuit de 12 mois à la DashPass – Avantage Elite

En tant que titulaire d'une carte Avion® Visa‡ Platine RBC®, Avion® Visa Infinite‡ RBC®, Avion® Visa‡ Infinite Privilège RBC®, Avion® Visa‡ Infinite Privilège RBC® pour Banque privée, WestJet World Elite Mastercard‡ RBC®, Visa‡ Privilège RBC® Récompenses, Remise en argent Préférence World Elite Mastercard‡ RBC®, MoreRewards‡ Visa Infinite‡ Visa‡ Infinite British Airways RBC®, Avion® Visa‡ Affaires RBC®, Avion® Visa‡ Infinite Affaires RBC®, WestJet World Elite Mastercard‡ d'entreprise RBC® (**cartes d'avantages Elite**), vous êtes admissible à un abonnement de 12 mois gratuit à la DashPass à compter de la date à laquelle vous avez suivi les étapes ci-dessus, y compris pour profiter de l'abonnement gratuit à la DashPass.

Vous n'aurez droit aux avantages de la DashPass que si votre carte d'avantages Elite est votre principal mode de paiement à DoorDash. Si vous utilisez un autre mode de paiement avec DoorDash, vous n'aurez pas droit aux avantages de la DashPass pour votre commande. Votre compte de carte de crédit RBC doit être ouvert et en règle pour que les avantages de la DashPass puissent être maintenus.

Une fois la période de 12 mois d'abonnement gratuit à la DashPass terminée, les frais d'abonnement à la DashPass en vigueur à ce moment, qui sont actuellement de 9,99 \$ par mois (plus les taxes applicables), vous seront automatiquement facturés de façon récurrente jusqu'à ce que vous annuliez votre abonnement. Vous pouvez consulter les instructions d'annulation [ici](#). Les frais d'abonnement à la DashPass seront facturés selon le mode de paiement que vous préférez ou selon tout autre mode de paiement que nous avons au dossier pour votre compte DoorDash.

Période d'abonnement gratuit de 6 mois à la DashPass – Avantage Distinction

En tant que titulaire d'une carte Visa‡ RBC® Récompenses+MC, Signature RBC® Récompenses® Visa‡, Visa‡ Platine RBC®, Visa‡ Remise en argent RBC®, Remise en argent Mastercard‡ RBC®, Visa‡ Classique RBC® à taux d'intérêt réduit, Visa‡ RBC® Classique, Visa‡ Classique RBC® pour étudiant, Visa‡ Classique II RBC® pour étudiant, Visa‡ Or RBC®, Visa‡ Or RBC® Récompenses, Visa‡ TauxAvantage® RBC®, WestJet MasterCard‡ RBC®, Visa‡ RBC® ION, Visa‡ RBC® ION+, More Rewards Visa‡ RBC®, Visa‡ Classique Dépenses pour employé RBC®, Visa‡ Or Dépenses pour employés RBC®, Visa‡ Affaires RBC®, Visa‡ Or Affaires RBC®, Marge de Crédit Visa‡ RBC® pour la petite entreprise, Remise en argent Affaires Mastercard‡ RBC® ou WestJet World Elite Mastercard‡ RBC® (**cartes d'avantages Distinction**), vous êtes admissible à un abonnement gratuit de 6 mois à la DashPass à compter de la date à laquelle vous avez suivi les étapes ci-dessus, y compris pour profiter de l'abonnement gratuit à la DashPass.

Vous n'aurez droit aux avantages de la DashPass que si votre carte d'avantages Distinction est votre principal mode de paiement à DoorDash. Si vous utilisez un autre mode de paiement avec DoorDash, vous n'aurez pas droit aux avantages de la DashPass pour votre

commande. Votre compte de carte de crédit RBC doit être ouvert et en règle pour que les avantages de la DashPass puissent être maintenus.

Une fois la période de 6 mois d'abonnement gratuit à la DashPass terminée, les frais d'abonnement à la DashPass en vigueur à ce moment, qui sont actuellement de 9,99 \$ par mois (plus les taxes applicables), vous seront automatiquement facturés de façon récurrente jusqu'à ce que vous annuliez votre abonnement. Vous pouvez consulter les instructions d'annulation [ici](#). Les frais d'abonnement à la DashPass seront facturés selon le mode de paiement que vous préférez ou selon tout autre mode de paiement que nous avons au dossier pour votre compte DoorDash.

Période d'abonnement gratuit de 2 mois à la DashPass – Avantage Sélect

En tant que membre Avion Sélect (client ayant adhéré au programme Avion Récompenses dans le niveau Avion Sélect), vous êtes admissible à un abonnement gratuit de 2 mois à la DashPass, à compter de la date à laquelle vous suivez le lien unique du programme Avion Récompenses pour profiter de l'abonnement gratuit à la DashPass.

Vous aurez droit gratuitement aux avantages de la DashPass pendant deux mois, tant que votre statut de membre Avion Récompenses Sélect demeure en règle.

Une fois la période de 2 mois d'abonnement gratuit à la DashPass terminée, les frais d'abonnement à la DashPass en vigueur à ce moment, qui sont actuellement de 9,99 \$ par mois (plus les taxes applicables), vous seront automatiquement facturés de façon récurrente jusqu'à ce que vous annuliez votre abonnement. Vous pouvez consulter les instructions d'annulation [ici](#). Les frais d'abonnement à la DashPass seront facturés selon le mode de paiement que vous préférez ou selon tout autre mode de paiement que nous avons au dossier pour votre compte DoorDash.

Deux périodes d'abonnement gratuit : Sous réserve du respect des critères d'admissibilité, chaque personne a droit à un maximum de deux périodes d'abonnement gratuit à la DashPass par l'entremise de DashPass pour RBC au cours de sa vie. Vous pouvez vous prévaloir de deux périodes d'abonnement gratuit en :

- a. remplissant votre première période d'abonnement gratuit à la DashPass, en restant non abonné à la DashPass (dans tout plan d'adhésion) pendant au moins six (6) mois consécutifs, puis en vous inscrivant à une deuxième période d'abonnement gratuit à la DashPass, à condition d'être toujours titulaire d'une carte RBC admissible au moment de la réinscription, ou
- b. remplissant votre première période d'abonnement gratuit à la DashPass et en passant à une carte RBC admissible de niveau supérieur, puis en vous inscrivant à la période d'abonnement gratuit à la DashPass associée à cette carte RBC admissible de niveau supérieur (voir les conditions de mise à niveau ci-dessous).

Une seule mise à niveau permise : Si, au cours de la période de l'offre, vous passez à une carte RBC admissible de niveau supérieur et que vous l'ajoutez à votre portefeuille DoorDash, vous pourrez prolonger la période d'abonnement gratuit à la DashPass ou vous y réinscrire, conformément à la période d'avantages applicable à la carte RBC admissible de niveau supérieur, comme il est décrit dans les conditions de l'offre. Par exemple, si vous avez bénéficié d'un abonnement gratuit à la DashPass pendant 6 mois grâce à votre carte admissible Distinction ou pendant 2 mois grâce à votre compte Avion Récompenses Sélect et que vous êtes ensuite passé à une carte admissible aux avantages Elite, en ajoutant la carte admissible aux avantages Elite à votre portefeuille DoorDash, vous serez admissible à un abonnement gratuit à la DashPass pendant 12 mois. Par souci de clarté, vous n'aurez pas le droit de vous réinscrire ou de prolonger votre abonnement gratuit à la DashPass si vous passez à un niveau de carte inférieur. Le client ne peut renouveler ou prolonger son abonnement gratuit à la DashPass au moyen d'une mise à niveau qu'une seule fois au cours de sa vie. Si vous avez déjà demandé une deuxième période d'abonnement gratuit à la DashPass par l'entremise d'un produit donnant droit à DashPass pour RBC (que ce soit au moyen d'une mise à niveau ou autre), y compris pendant une période d'offre précédente, vous ne serez plus admissible à un abonnement gratuit à la DashPass par l'intermédiaire de DashPass pour RBC.

Avantages de la DashPass : Parmi les avantages de la DashPass de DoorDash, mentionnons des frais de livraison à 0 \$ et des frais de service réduits sur les commandes d'un montant minimal auprès de restaurants admissibles à la DashPass (« **avantages DashPass** »). Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer sur les commandes. Pour connaître toutes les conditions de DoorDash, cliquez [ici](#). L'abonnement à la DashPass coûte actuellement 9,99 \$ CA par mois (plus taxes) au Canada. Les commandes sont assujetties à la disponibilité des livreurs et à la couverture géographique. Pour être activé, l'abonnement doit comporter une adresse canadienne.

Annulation de la DashPass : Vous pouvez résilier votre abonnement à la DashPass en tout temps au moyen de l'appli ou du site Web DoorDash. Les titulaires de cartes RBC admissibles ou les membre Avion Récompenses qui ont bénéficié d'un abonnement gratuit à la DashPass seront automatiquement abonnés à la DashPass payante à la fin de la période d'avantages. La facturation des avantages DashPass commencera le jour civil suivant la date d'expiration de votre abonnement gratuit à la DashPass. Pour éviter de payer des frais pour la période d'abonnement suivante, vous devez annuler votre abonnement DashPass au plus tard à 23 h 59 (HP) le jour calendaire précédent la date de renouvellement prévue de l'abonnement (p. ex. si la date de renouvellement est le 10 janvier, vous devez annuler au plus tard à 23 h 59 min 59 s [HP] le 9 janvier). Après la résiliation de l'abonnement, vous continuerez de bénéficier des avantages DashPass jusqu'à la fin de la période de facturation en cours. Veuillez cliquer [ici](#) pour connaître toutes les conditions de la DashPass.

Modification des conditions : Les conditions de l'offre peuvent être modifiées, annulées ou retirées en tout temps sans que vous en soyez avisé, sauf si un avis est requis en vertu de la loi ou de la réglementation applicable. La Banque Royale ou DoorDash peuvent, à leur discrétion, annuler votre abonnement gratuit à la DashPass, notamment si vous n'êtes pas admissible à l'offre d'abonnement gratuit à la DashPass ou lorsque vous ne l'êtes plus.

Nonobstant tout autre article des conditions de l'offre, l'affichage de la version en vigueur des conditions de l'offre (www.rbcroyalbank.com/credit-cards/documentation/pdf/full-doordash-tcs-fr.pdf) est réputé constituer un avis vous étant donné de ces conditions, lorsqu'un tel avis est requis ou permis aux termes des présentes. Les conditions de l'offre remplacent toutes les conditions antérieures relatives à l'offre d'abonnement gratuit à la DashPass.

Les présentes conditions de l'offre s'ajoutent aux conditions de toutes les conventions de RBC et des conditions de DoorDash. En cas de divergence entre i) les conditions de l'offre et ii) les conventions de RBC ou les conditions de DoorDash, les présentes conditions de l'offre prévaudront dans la mesure nécessaire à la résolution de la divergence.

Offre promotionnelle de 10 \$: À l'activation de l'offre, les titulaires d'une carte Elite ou Distinction RBC admissibles recevront une prime de 10 \$ à utiliser sur une commande DoorDash totalisant au moins 25 \$, avant frais et taxes. Le rabais s'applique au sous-total de la commande seulement et ne s'applique pas aux frais, taxes et pourboires. Si la valeur de 10 \$ n'est pas utilisée en totalité pour une seule commande, la valeur restante sera perdue. Limite d'une offre par personne. La promotion peut être utilisée au moment du paiement et expirera 28 jours après l'activation de l'offre. Les frais, taxes et pourboires s'appliqueront toujours. Consultez les autres conditions de la promotion à l'adresse

<https://help.doordash.com/legal/en-CA/document?type=cx-promo-and-credits-terms®ion=CA&locale=fr-CA>.

Erreurs de système : Vous bénéficieriez de l'abonnement gratuit à la DashPass dès son activation. En cas de difficulté avec votre abonnement gratuit à la DashPass, veuillez consulter la page de soutien de DoorDash [ici](#). Vous avez 30 jours pour aviser DoorDash qu'une erreur s'est produite. La Banque Royale n'est pas responsable des offres manquées durant la période où une erreur s'est produite.

Prévention de la fraude : DoorDash et RBC se réservent le droit d'interdire aux utilisateurs d'utiliser l'offre et d'annuler l'abonnement à la DashPass des clients si elles croient, à leur seule discrétion, que l'utilisateur tente de commettre une fraude.

RBC n'agit pas pour le compte de DoorDash : DoorDash, et non la Banque Royale, est responsable i) des services et produits offerts par DoorDash ; ii) de DashPass, y compris des avantages DashPass et de l'administration de la DashPass et iii) des conditions de DoorDash.

DoorDash n'agit pas pour le compte de RBC : DoorDash n'agit pas pour le compte de la Banque Royale. La Banque Royale est uniquement responsable i) des services et avantages offerts par la Banque Royale et ii) des conventions de RBC.

Collecte et utilisation des renseignements personnels

La Banque Royale et DoorDash, ainsi que leurs employés, mandataires et fournisseurs de services respectifs, peuvent administrer l'abonnement gratuit à la DashPass et la prestation des avantages et des services que vous obtenez dans le cadre de l'abonnement gratuit à la DashPass. Les renseignements personnels peuvent comprendre les six premiers numéros de votre carte RBC, les quatre derniers numéros de votre carte de crédit RBC, la date d'expiration de votre carte de crédit et votre code postal.

Autres utilisations de vos renseignements personnels : La Banque Royale et DoorDash peuvent communiquer avec vous à propos de votre participation à l'offre, pour faire la promotion des avantages, des services et des récompenses liés à cette offre ou encore pour vous fournir des renseignements à ce sujet.

Nous pouvons prendre des décisions à votre sujet par traitement automatisé, s'il y a lieu.

Consentement parental : Lorsqu'un client RBC est âgé de moins de 14 ans (« mineur »), vous déclarez avoir l'autorité parentale ou être son tuteur (au Québec), et consentir à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels de la manière indiquée à la présente section.

Votre droit d'accès à vos renseignements personnels : Vous pouvez consulter en tout temps les renseignements que nous détenons à votre sujet, en vérifier l'exactitude et les faire corriger, au besoin.

Ce droit d'accès peut toutefois être restreint en vertu de la loi. Pour demander l'accès à ces renseignements, pour poser des questions sur nos politiques de protection des renseignements personnels ou pour demander de ne pas utiliser ces renseignements aux fins décrites dans le paragraphe « Autres utilisations de mes renseignements personnels », il vous suffit en tout temps de :

- de communiquer avec votre succursale ; ou
- de nous appeler au numéro sans frais 1 800 769-2511.

Nos avis de protection des renseignements personnels : La collecte, l'utilisation et la communication de vos renseignements personnels se fera conformément au contenu de notre Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale (voir [Protection des renseignements et sécurité – RBC](#)), qui fait partie intégrante des présentes conditions. La politique de protection des renseignements personnels de la DashPass de DoorDash peut être consultée [ici](#).

Communication avec la Banque Royale ou DoorDash : Vous pouvez communiquer avec la Banque Royale du Canada à tout moment en appelant notre Centre de conseils RBC au 1 800 769-2512. Si vous avez des questions concernant DoorDash ou la DashPass, veuillez composer le 1 855 973-1040. La Banque Royale du Canada et DoorDash Technologies Canada Inc. communiqueront avec vous au moyen des renseignements figurant à votre dossier.